



DÉPLOIEMENT DES OUTILS

À qui s'adresse la Démarche Mon Portrait

Les outils et les procédures recommandés dans la Démarche Mon Portrait s'adressent à tous les partenaires (services de garde éducatifs à l'enfance, organismes communautaires, santé et services sociaux, scolaire) de la Montérégie qui côtoient ou côtoieront les enfants faisant leur entrée à la maternelle.

Pour le moment les outils sont déployés sur tous les territoires des 9 centres de services scolaires francophones de la Montérégie.

Est-ce que tous les centres de services scolaires (CSS) utiliseront ces documents ?

Cette démarche est proposée et fortement recommandée afin de faciliter la transmission des informations entre les milieux concernés. En adoptant une façon de faire commune à toute la Montérégie et en utilisant tous les mêmes outils ceci permettra de mieux soutenir le passage des familles vers le milieu scolaire. L'intention est donc qu'effectivement tous les centres de services scolaires francophones de la Montérégie adhèrent à la mise en place de cette démarche.

Quel est le coût pour l'accessibilité à ces outils ?

Les outils proposés dans la Démarche Mon Portrait sont tout à fait GRATUITS. Ils seront rendus accessibles de différentes façons (voir *Guide d'utilisation – Mon Portrait – Montérégie*).

Comment s'assurer de rejoindre les responsables des services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE) ?

Toute l'information sera transmise aux bureaux coordonnateurs. Il est ainsi souhaité que ceux-ci relaient à leur tour les informations pertinentes vers les responsables en services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE) et les soutiennent dans la mise en application de cette démarche.

Ces outils et cette démarche s'adressent-ils également aux organismes communautaires qui souvent côtoient l'enfant de façon sporadique ou irrégulière (ex. : en halte-garderie, prématernelle, etc.) ?

Les outils et les procédures recommandés s'adressent également aux partenaires offrant des services plus sporadiques. Dans la mesure où un intervenant peut partager des informations sur l'enfant tel qu'il le connaît dans son milieu de vie actuel, cela sera bénéfique pour l'école qui l'accueillera.



À qui doit-on s'adresser pour du soutien et de l'information en lien avec le déploiement de la démarche sur notre territoire de CSS ?

Pour connaître la façon dont les outils et les procédures seront déployés dans chacun des territoires de centre de services scolaire (CSS), nous vous invitons à vous adresser à l'agente de développement à la première transition scolaire de votre territoire. Les coordonnées des agentes sont disponibles dans le *Guide d'utilisation – Mon Portrait - Montérégie*.

LES OUTILS ET LES PROCÉDURES

Comment recevra-t-on les outils, comment doit-on les utiliser et comment les transmettre au milieu scolaire ?

Toutes les indications relatives à l'utilisation des outils proposés sont présentées dans le *Guide d'utilisation – Mon Portrait - Montérégie*, et ce par réseau et par moment clé de la période de transition (± 16 mois). L'agente de développement à la première transition scolaire demeure une ressource pour vous soutenir dans ces démarches. Les coordonnées des agentes sont disponibles dans le *Guide d'utilisation – Mon Portrait - Montérégie*.

Quel genre de questions peut-on retrouver dans les outils ?

Un équilibre entre des questions à choix multiples ainsi que des questions à développement a été privilégié afin de permettre une complétion des outils et une prise de connaissance des informations de façon relativement rapide, tout en offrant l'opportunité d'ajouter du détail aux endroits jugés nécessaires. Les questions priorisées visent à obtenir le juste nécessaire en termes d'information.

Comment les questions dans les différents outils ont-elles été sélectionnées ?

Pour tous les outils proposés, une vaste réflexion et consultation quant aux questions a été réalisée.

Pour connaître la réflexion qui a soutenu la sélection du choix de questions, veuillez consulter le *Guide de la démarche d'harmonisation des pratiques de partage d'informations entre les milieux*.

Combien de temps cela peut prendre à compléter les deux outils séparément pour un enfant (*Mon Portrait - Universel - Partenaires* et *Mon Portrait - Besoins Particuliers*) ?

Le temps nécessaire pour la complétion de chacun des outils peut varier d'un enfant à l'autre. En moyenne, le *Mon Portrait – Universel – Partenaires* peut nécessiter ± 60 minutes, alors que le *Mon Portrait – Besoins particuliers* peut nécessiter ± 75 min.



Les outils présentent-ils les prérequis nécessaires pour l'entrée à la maternelle ?

Outre l'âge de l'enfant avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire visée ainsi que le fait d'avoir procédé à son inscription à l'école, il n'y a AUCUN autre prérequis pour l'entrée à la maternelle.

Comment le milieu scolaire utilisera-t-il les informations transmises dans les documents Mon Portrait ?

Le personnel scolaire consulte les informations transmises dans les documents dans l'intention de mieux connaître l'enfant afin de permettre une transition harmonieuse vers l'école, par un accueil chaleureux et personnalisé, la création d'un lien de confiance avec le parent et le développement d'une relation positive (*Mon Portrait – Universel – Partenaires*).

L'intention du *Mon Portrait - Besoins particuliers* est, en plus de ce qui a été mentionné précédemment, de mieux soutenir les enfants qui pourraient avoir besoin d'adaptations afin de répondre adéquatement à leurs besoins dès leur entrée à l'école.

L'information contenue dans ces documents vise aussi à aider à la formation des groupes de maternelle, ainsi qu'à faciliter l'adaptation de l'enfant au cours des premiers mois d'école.

À qui ces informations seront-elles partagées à l'interne de l'école ?

L'école doit s'assurer de transmettre et de rendre disponible l'information à TOUS les acteurs concernés par la première transition scolaire (ex. : nouvelle école de fréquentation si autre que celle de secteur, enseignants titulaires et spécialistes, éducatrices du service de garde, TES, PEH, etc.) afin que tous puissent mettre de l'avant les stratégies gagnantes pour accueillir l'enfant et soutenir son adaptation dans ce nouveau milieu, et ce dans une intention de continuité des pratiques.

PROCÉDURES POUR L'ENFANT AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Si nous remplissons le formulaire *Mon Portrait - Besoins Particuliers* pour février, doit-on refaire le *Mon Portrait – Universel - Partenaires* en mai ?

Il est important de remplir l'outil *Mon Portrait – Universel – Partenaires* pour chaque enfant, même si le document *Mon Portrait – Besoins particuliers* a déjà été acheminé à l'école. Les deux outils poursuivent des intentions différentes et les informations qu'ils contiennent sont complémentaires. L'un ne peut remplacer l'autre.



Lorsqu'un enfant est suivi par le réseau de santé et des services sociaux et qu'il fréquente aussi un service de garde éducatif à l'enfance (SGÉE), quel milieu devrait compléter le *Mon Portrait – Besoins particuliers* ?

Lorsqu'un enfant est suivi par le réseau de la santé et des services sociaux et qu'il fréquente en plus un service de garde éducatif à l'enfance, la formule qui serait à privilégier serait qu'un seul document soit complété de façon concertée.

Si cette concertation n'est pas possible, alors un outil *Mon Portrait – Besoins particuliers* devrait être complété par chacun des réseaux, soit un par l'éducatrice du service de garde éducatif à l'enfance et un autre par les intervenants de la santé.

Il importe de se rappeler que le portrait que chacun a de l'enfant n'est assurément pas le même et que chacun détient des informations importantes et complémentaires. Alors qu'un des services côtoie l'enfant au quotidien en contexte de groupe, l'autre peut avoir des observations différentes car il l'aura côtoyé plutôt en contexte individualisé.

Pour les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui produisent déjà des rapports ou des bilans pour les enfants soutenus, le *Mon Portrait – Besoins particuliers* remplace-t-il ces derniers ?

Le *Mon Portrait – Besoins particuliers* a été conçu à partir des informations qui sont nécessaires aux écoles et qui leur permettent de rapidement avoir un aperçu de l'ensemble des besoins de l'enfant pour ensuite déterminer le type de regroupement dans lequel il sera le mieux (ex. : classe ordinaire, classe ordinaire avec soutien, classe spécialisée, école à mandat régional, etc.)

Si en plus du *Mon Portrait – Besoins particuliers* d'autres sources d'informations sont disponibles tels que des rapports, des bilans, etc., il est fortement recommandé de les transmettre à l'école de secteur de l'enfant.

À qui transmettre les outils, si l'enfant risque de fréquenter une autre école que son école de secteur ?

Peu importe l'école que fréquentera l'enfant, l'inscription se fait toujours à l'école de secteur de l'enfant. C'est ensuite de la responsabilité de l'école de secteur de transmettre l'information disponible sur l'enfant à tous les acteurs concernés (ex. : nouvelle école de fréquentation si autre que celle de secteur, enseignants titulaires et spécialistes, éducatrices du service de garde, TES, PEH, etc.).

Pour connaître les coordonnées où acheminer le tout, veuillez vous adresser à l'agente de développement à la première transition scolaire de votre territoire. Les coordonnées des agentes sont disponibles dans le *Guide d'utilisation – Mon Portrait - Montérégie*.



UTILISATION DES OUTILS COMME PORTRAIT PÉRIODIQUE (DOSSIER ÉDUCATIF)

Est-ce que les outils peuvent remplacer le portrait périodique que les éducatrices des services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) doivent remettre à l'hiver et au printemps ?

Seul l'outil *Mon Portrait – Universel – Partenaires* attendu pour la mi-mai peut être utilisé pour réaliser le dernier portrait périodique de l'enfant, puisque c'est celui-ci qui répond aux exigences du ministère de la Famille concernant le dossier éducatif. Le ministère de la Famille a d'ailleurs collaboré à l'élaboration de la Démarche Mon Portrait – Montérégie, à titre de membre collaborateur du Groupe de travail régional en transition scolaire (GTR-TS).

Comment les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) peuvent-ils s'assurer de compléter et transmettre le *Mon Portrait – Universel – Partenaires* aux écoles pour le 15 mai alors que le ministère de la Famille exige que le portrait périodique soit rempli entre le 1^{er} et le 31 mai de chaque année ?

Le choix de la date du 15 mai est un compromis pour tenter de répondre aux exigences et réalités des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à celles des écoles. Tous sont conscients que ce moment n'est idéal pour personne, mais c'est le seul moment qui rassemble les réseaux concernés.

Les SGÉE ayant expérimentés les outils et les procédures recommandés proposent ici quelques avenues intéressantes pour conjuguer avec cette date :

- **CPE 1** : « Nous libérons nos éducatrices des groupes 4 ans en premier, et ce dès le 1^{er} mai, afin qu'elles débutent la rédaction de ces outils. »
- **CPE 2** : « Dès le mois d'avril, la conseillère pédagogique transmet les outils aux éducatrices des groupes 4 ans (et 3 ans, selon le cas) afin qu'elles prennent connaissance des questions. Dès le début mai, elles ont du temps pour compléter le tout. La conseillère pédagogique recueille ensuite tous les documents et les transmet aux parents afin d'obtenir leur autorisation parentale. Au retour des documents avec signature, elle les achemine par courriel aux différentes écoles de secteur des enfants. »
- **Bureau coordonnateur** : « Les outils sont partagés aux responsables de services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE) dès le mois d'avril. L'agente de soutien est disponible pour accompagner les responsables dans la complétion des outils, au besoin. Elle recueille ensuite tous les outils et les achemine aux écoles de secteurs des enfants pour le 15 mai. »

MATERNELLE 4 ANS

La Démarche Mon Portrait est-elle la même pour les enfants entrant en maternelle 4 ans et 5 ans ?

Les faits et recommandations présentés dans les documents sont en fonction des enfants faisant leur entrée à la maternelle 5 ans. Cependant, avec les adaptations propres à ce service, ainsi qu'au contexte et au profil des enfants inscrits, plusieurs des éléments mentionnés peuvent aussi s'appliquer pour la maternelle 4 ans.

Outils : Les outils élaborés à la suite de cette démarche réflexive pourraient convenir à la fois aux enfants qui font leur entrée à la maternelle 4 ans et 5 ans.



Procédures : Le contexte actuel relié à l’admission à la maternelle 4 ans ne permet pas, pour le moment, d’utiliser exactement les mêmes procédures que pour les enfants qui font leur entrée à la maternelle 5 ans. Ainsi, des recommandations régionales pourront éventuellement être émises en ce sens.

SOUTIEN AUX PARENTS

Comment peut-on soutenir les parents faibles lecteurs ou allophones, dans la complétion et compréhension des différents outils ?

De nombreuses ressources communautaires existent partout sur le territoire pour soutenir cette clientèle et leur apporter du soutien dans la compréhension de la langue. D’ailleurs les Tables de concertation en petite enfance ou les Tables en immigration sont de belles ressources à consulter via les organisateurs communautaires.

De plus, dans une majorité de centres de services scolaires francophones de la Montérégie, des agents en immigration sont en poste et peuvent soutenir certains besoins, selon le cas. Finalement, l’agente de développement à la première transition scolaire de votre territoire peut aussi vous orienter vers les services disponibles dans votre communauté. Les coordonnées des agentes sont disponibles dans le *Guide d’utilisation – Mon Portrait - Montérégie*.

Est-ce que les outils Mon Portrait sont disponibles en d’autres langues que le français ?

Pour le moment, outre le *Mon Portrait – Universel – Parents* en version FORMS, les outils Mon Portrait ne sont pas disponibles en d’autres langues que le français. Des collaborations seront établies avec les commissions scolaires (CS) anglophones afin de réfléchir à une traduction potentielle.

Le *Mon Portrait – Universel – Parents* (version FORMS) a été traduit en 9 langues et est également narré afin de faciliter la compréhension de parents faibles lecteurs ou allophones.

L’utilisation de l’application *Google traduction* est recommandée afin de faciliter l’accès aux questions et réponses dans d’autres langues.

Que peut-on faire si un parent refuse de signer l’autorisation de transmettre les outils à l’école de secteur de son enfant ?

Le parent doit OBLIGATOIREMENT donner son accord pour un partage d’information entre les milieux concernant son enfant. La première page des outils *Mon Portrait* adresse un message aux parents leur expliquant l’importance du partage d’information ainsi que l’utilisation qu’en fera l’école. Ce message vise ainsi à soutenir les différents milieux dans l’accompagnement des parents qui craignent cet échange. L’agente de développement à la première transition scolaire de votre territoire peut également vous soutenir dans l’accompagnement de ces familles. Les coordonnées des agentes sont disponibles dans le *Guide d’utilisation – Mon Portrait - Montérégie*.



Que devrait-on faire avec les formulaires complétés par les SGÉE et dont les parents refusent de signer l'autorisation à transmettre les informations ?

Le *Mon Portrait – Universel – Partenaires* pouvant faire état du dernier dossier éducatif à l'enfant, les normes d'archivage de ce dernier demeurent les mêmes que celles prescrites par le ministère de la Famille.

MÉCANISMES DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Qui est responsable d'acheminer les outils complétés au milieu scolaire ?

Le milieu fréquenté par l'enfant (SGÉE, organisme communautaire, réseau de la santé et des services sociaux) est responsable de transmettre les informations au milieu scolaire. Pour connaître les coordonnées où acheminer le tout, veuillez vous adresser à l'agente de développement à la première transition scolaire de votre territoire. Les coordonnées des agentes sont disponibles dans le *Guide d'utilisation – Mon Portrait - Montérégie*.